

Quels sont les objectifs réels de la RGPP ?

Paul DEVIN, secrétaire général adjoint du SNPI-FSU
Bulletin SNPI n°79, mars 2012

Les discours politiques qui cherchent à légitimer la RGPP affirment que ses principes sont désormais acquis tant ils auraient fait preuve de leur pertinence à la fois pour améliorer la qualité du service public et réduire les dépenses de l'État.

Améliorer la qualité du service public ?

Sur le premier de ces objectifs, l'amélioration est loin d'être évidente. Si on se limite au bilan du ministère de l'Éducation nationale¹, on doit constater que les progrès annoncés sont loin d'avoir fait leurs preuves. Ni l'accompagnement éducatif, ni l'aide personnalisée, ni les stages de remise à niveau n'ont donné lieu à des évaluations dont les résultats démontreraient réellement l'efficacité. La question du non-remplacement est prudemment esquivée ; la dégradation serait pourtant aisément chiffrable. La question de la formation est soigneusement dissimulée derrière l'affirmation que l'accompagnement des enseignants repose prioritairement sur la modernisation de la gestion des ressources humaines. Là encore le constat de la dégradation est pourtant évident tant dans le domaine de la formation continue que celui de la formation initiale. Quant à l'exemple de cette modernisation, largement développé par Josette Théophile dans ce bilan ministériel, il a de quoi laisser dubitatif : l'installation du vote électronique aux élections professionnelles. Quel bilan peut-on en faire, sinon que de constater que certains électeurs

n'ont pu voter, pour des raisons techniques, et que, la participation ayant été plus faible que dans les scrutins précédents, cette nouvelle procédure n'a en rien facilité l'exercice de la démocratie ?

Diminuer les dépenses de l'Etat ?

Certains pourraient concéder cette baisse qualitative au motif de la nécessité d'une réduction des dépenses de l'État. Mais, nous découvrons au fur et à mesure des budgets successifs que l'économie n'est pas aussi réelle que les habituels discours laudatifs voudraient le faire croire. Un récent rapport parlementaire² est très éclairant à ce sujet : il permet de confirmer qu'au prétexte d'économies, ce sont des déplacements financiers qui sont opérés. Ainsi une partie de la masse budgétaire récupérée sert à financer des heures supplémentaires (25% d'augmentation pour le MENJVA en 2009-2010) ou à doter l'enseignement privé. On y découvre que 4726 ETP ont été créés en 2011 pour l'enseignement privé au titre de ce que le ministère qualifie pudiquement de la régularisation d'une "erreur de calibrage". L'urgence de la réduction budgétaire n'a pas la même prégnance pour tous et l'idéologie surgit là où on voulait nous faire croire à la seule nécessité technique et rationnelle de la maîtrise de la dépense publique.

1 RGPP-6ème CMPP, bilan du MENJVA, décembre 2011

2 Assemblée nationale, Rapport d'information du CECPP sur l'évaluation de la RGPP, présenté par François CORNUT-GENTILLE et Christian ECKERT, décembre 2011

Quel bilan réel ?

Le gouvernement assène les éléments de sa communication : plus personne ne remet en doute une réforme qui a fait ses preuves. C'est évidemment faux : les remises en doute sont nombreuses.

Le rapport du médiateur de la République³ faisait un bilan sévère : « *la nécessité de maîtrise des finances publiques a fait perdre la notion du collectif au profit de notions comptables.* ». Il soulignait les conséquences de la RGPP : déshumanisation des services publics, baisse de qualité, succession de mesures techniques fragilisant la cohérence des fonctionnements, ...

Le Conseil économique, social et environnemental⁴, quoique ne remettant pas en cause le principe de la RGPP, considérait que sa mise en œuvre territoriale posait de tels problèmes qu'elle en perdait son sens, l'État n'étant plus en mesure d'exercer correctement ses missions régaliennes.

Nombreux sont les hauts fonctionnaires qui ont exprimé leur inquiétude, ainsi Daniel Canepa, président de l'Association du corps préfectoral, qui estimait que « *de nouvelles réductions d'effectifs dans les préfectures et sous-préfectures signifieraient que l'os est atteint*⁵. » Plusieurs recteurs, interrogés par les députés dans le cadre du rapport parlementaire précédemment cité, estiment que l'économie de moyens a atteint son maximum et que désormais la pression budgétaire ne sera possible qu'au prix d'une modification des horaires de service des

enseignants ou d'une diminution de l'offre scolaire.

Quant à la preuve des effets d'économie, elle semble difficile à faire : le rapport parlementaire cité plus haut déplore l'opacité des données financières et l'impossibilité de dresser un réel bilan. Le premier ministre a beau répéter avoir atteint une économie de quinze milliards, la Cour des Comptes a estimé à plusieurs reprises que le résultat lui semblait moins probant.

Faut-il encore croire, dans ces conditions, que le fondement de la politique gouvernementale soit véritablement la volonté de rationaliser le fonctionnement des services de l'État ? La RGPP n'a-t-elle pas constitué une formidable opportunité pour opérer, sous prétexte d'économies budgétaires, des évolutions qui visaient à transférer des missions des services de l'État vers le domaine de l'économie libérale ? Et cela au prix d'une baisse qualitative des services publics que les discours gouvernementaux répétitifs mais désormais peu crédibles ne parviennent plus à masquer.

Dans ce domaine comme dans bien d'autres, le discours de rationalisation économique des dépenses publiques a offert le prétexte apparemment légitime de remise en cause du service public. Le bilan de la RGPP dans le domaine de l'Éducation nationale sera lourd : une baisse qualitative du service public sans pour autant permettre les économies budgétaires annoncées. Par contre l'objectif idéologique est en bonne voie : organiser l'école dans les règles de l'économie libérale et marchandiser l'offre scolaire. Le discours du gouvernement sur la réussite des élèves apparaît désormais dans son insupportable hypocrisie alors que la RGPP a contribué et contribuera à renforcer les conséquences scolaires des inégalités sociales.

3 Médiateur de la République, Rapport annuel 2010

4 Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ? Avis du Conseil économique, social et environnemental présenté par Mme Jacqueline Doneddu, novembre 2011

5 Sénat, Rapport d'information n° 666 Dominique de LEGGE, Mission commune d'information RGPP, juin 2011